

## SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021 À 20 h 00

Nombre de conseillers en exercice : 19, présents : 17, procurations : 1, votants : 18.

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de décembre à vingt heures, les membres du conseil municipal se sont réunis en la maison commune sur la convocation individuelle adressée le 9 décembre 2021 et sous la présidence de monsieur le maire.

Sont présents MM et Mmes : Jean TISSOT – Olivier LAURENT – Hélène PERDRIELLE – Julien LEPRÉ – Cristelle VEILLARD – Bruno PÉCHON – Jean GALÉRA (arrivé en cours de séance) – Annie ROLLANDIN – Maryse VANNEL – Jean-Paul BADIA – Cathy GARCIA EBOLI – Stéphane IDÉ – Alberto DE SOUSA – Magalie SURJUS – Isabelle PILLON – Ghislaine PIOT – Véronique GRILLET – Stéphane FICCA.

Absent ayant donné pouvoir : J. GALÉRA a donné pouvoir à J. LEPRÉ

Absent n'ayant pas donné pouvoir : R. GENESSEY

Secrétaire pour la séance : O. LAURENT

### Ordre du jour

- Validation PV conseil municipal du 18 novembre 2021
- Délibérations
  - Achat parcelle de terrain carrefour chemin de l'Oie - RD36
  - Avenant n°2 à la convention de mise à disposition partielle des services de la commune concernant l'entretien des voiries d'intérêt communautaire
  - Convention installation matériel vidéo-protection sur équipements TE38
- Divers
  - Extension de la maison des associations
  - Gestion de la salle polyvalente
  - Panneaux d'information lumineux
  - Budget 2022
  - Association Foncière de Remembrement
  - Questions diverses

### PROCÈS-VERBAL DU DERNIER CONSEIL MUNICIPAL TENU LE 18 NOVEMBRE 2021

En l'absence de remarques, ce procès-verbal est adopté en l'état.

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20211216-01

#### ACHAT PARCELLE DE TERRAIN CARREFOUR CHEMIN DE L'OIE - RD36 (présenté par J. Tissot)

(annule et remplace la délibération n°20210923-02)

La délibération du 23 septembre n'étant pas assez complète pour les notaires, une nouvelle délibération précisant le montant (9 000 €), la surface (66 m<sup>2</sup>) et les travaux à la charge de la commune est proposée.

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20211216-02

#### MISE À DISPOSITION SERVICES COMMUNE POUR ENTRETIEN VOIRIES COMMUNAUTAIRES (présenté par J. Tissot)

La convention actuelle avec Vienne Condrieu Agglomération arrivant à expiration, cette nouvelle délibération permet de la prolonger pour une année supplémentaire (avenant n°2).

**Voté à l'unanimité.**

#### DÉLIBÉRATION N° 20211216-03

#### CONVENTION INSTALLATION MATÉRIEL VIDÉO-PROTECTION SUR ÉQUIPEMENTS TE38 (présenté par S. Idé)

Afin d'installer les caméras sur les supports (mâts), armoires et fourreaux (pour alimentation électrique) du TE 38, une convention doit être signée entre la commune et le TE 38.

J. Lepré demande pourquoi cette convention est temporaire. Cette convention, renouvelable, porte sur 3 années.

J.-P. Badia demande si les fourreaux prévus ont été testés. Cela reste à voir lors de l'installation.

**Voté à l'unanimité.**

### QUESTIONS DIVERSES

#### EXTENSION DE LA MAISON DES ASSOCIATIONS (présenté par J. Lepré)

Une réflexion est lancée sur l'aménagement d'une extension de la maison des associations à la place des anciens ateliers municipaux. Il serait possible d'imaginer y installer notamment un dojo afin de libérer l'espace correspondant au niveau de la salle polyvalente, mais également une salle multi-activité, et éventuellement d'autres espaces (rangements, etc.). J. Lepré est en charge des premiers éléments de l'étude de faisabilité pour un bâtiment en R+1 sur sous-sol.

Deux architectes ont été consultés pour une première opinion et des éléments de chiffrage. Un premier projet nous a été transmis, qui propose, sur 3 niveaux, un dojo en RDC, un grand volume en R+1 et un sous-sol aménageable. Les coûts prévisionnels s'échelonnent entre 2 millions d'euros (sans sous-sol) et 3,4 millions d'euros tout aménagé (du sous-sol au R+1). Le second projet est en cours d'élaboration et devrait nous parvenir début 2022.

**[20h30 : arrivée de Jean GALÉRA]**

C. Veillard suggère que, si d'autres équipements d'ampleur sont prévus dans les communes avoisinantes, une réflexion commune soit menée.

O. Laurent rappelle que la position actuelle du dojo est bloquante pour des aménagements de la salle polyvalente et que son déplacement permettrait d'avancer également sur cet aspect.

Le conseil valide le fait de prolonger la réflexion sur ce projet d'extension de la maison des associations.

**LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE (présenté par J. Lepré)**

Étant donné qu'il est impossible de différencier la location de la petite salle de la grande salle, la question se pose de faire évoluer les contrats de location. Proposition est faite de ne proposer qu'un seul type de contrat : l'ensemble des 2 salles avec espace cuisine et sanitaires.

*Adoption à l'unanimité.*

Proposition est faite que le tarif communal soit appliqué aux élus.

*Adoption à l'unanimité.*

Proposition est faite que le tarif communal soit appliqué au personnel communal.

*Adopté à la majorité (11 voix pour / 1 abstention / 6 voix contre).*

Les tarifs actuels sont de 300 € pour les 2 salles et 200 € pour la petite salle seule (avec accès aux sanitaires) pour un week-end (le chauffage étant compté en plus). Il est convenu de maintenir le tarif de 300 € comme tarif désormais unique.

Concernant les garanties de ménage, J.-P. Badia propose qu'on demande deux chèques de caution (l'un concernant matériel / casse / détériorations, et l'autre concernant le ménage). Cette proposition est soumise au vote.

*Adopté à l'unanimité (16 voix pour / 2 abstentions).*

**PRÉSENTATION DU CAHIER DES CHARGES DU POSTE DE GARDIEN DE LA SALLE POLYVALENTE (présenté par J. Galéra)**

Il est établi un cahier des charges en vue de recruter un nouveau gardien pour la salle polyvalente.

Tâches : surveillance du city stade, remise des clefs aux associations et particuliers, remise des tables et chaises louées.

Temps de travail estimé : 16h-20h en temps scolaire / 14h-22h pendant les vacances scolaires.

Des travaux de remise en état sont nécessaires dans l'appartement.

Les termes du contrat de travail, avec mise à disposition d'un logement de fonction, sont à formaliser avec soin.

**PANNEAUX D'INFORMATION LUMINEUX (présenté par B. Péchon)**

Se pose la question pour 2022 de remplacer le panneau lumineux de la place de la commune. Ce modèle ancien n'est plus suivi en termes de pièces de rechange en cas de panne. Un projet associé consisterait à installer un nouveau panneau à proximité du rond-point.

Des devis provisoires ont été établis qui s'élèvent à 13 k€ en noir et blanc et à 25 k€ en couleur (pour des panneaux double face).

Il est décidé d'investir pour maintenir un panneau lumineux fonctionnel sur la commune.

**BUDGET 2022 (présenté par O. Laurent)**

Un point est fait sur les crédits de report. Ils permettront de payer les factures d'investissement qui arriveraient entre ce jour et le vote du prochain budget. L'état des restes à réaliser sera finalisé en janvier.

Une première présentation des projets d'investissement pour 2022 remontés par les commissions est faite. Vue l'importance des montants totaux, des arbitrages vont devoir être réalisés.

**ASSOCIATION FONCIÈRE DE REMEMBREMENT (AFR) (présenté par J. Tissot)**

L'AFR a été dissoute par arrêté préfectoral. La commune devient propriétaire des terrains de l'AFR présents sur son territoire et doit donc dorénavant les entretenir. Il s'agit de fossés et de chemins. Il est prévu de réunir les agriculteurs qui en sont les premiers utilisateurs pour voir comment assurer la meilleure gestion possible.

**CCAS (présenté par J. Tissot)**

Bernard Louis informe le conseil de sa démission du CCAS suite à son déménagement dans une autre commune. Le conseil le remercie pour son investissement pour la commune.

**PERSONNEL (présenté par J. Tissot)**

Six agents travaillant au service périscolaire ont fait grève le mardi 14 décembre, et ont fait part des motifs de cette grève. Elles vont être reçues individuellement par le maire.

**VŒUX 2022 (présenté par J. Tissot)**

Du fait de la situation sanitaire, il est proposé d'annuler les vœux 2022 en public, à l'image de ce qui est fait dans les communes voisines.

Une réflexion doit être menée sur des formules alternatives.

Le principe d'annulation est adopté à l'unanimité.

**VIDÉO-PROTECTION (présenté par S. Idé)**

Les techniciens ont commencé à installer les caméras sur la mairie. Des panneaux de signalisation vont être installés aux entrées du village.

**APPLICATION MOBILE (présenté par B. Péchon)**

L'application "[IntraMuros](#)" est déployée pour notre commune. Elle est disponible sur les différents modèles de smartphones.

Le conseil municipal de janvier 2022 initialement prévu le jeudi 13 janvier 2022 est déplacé au jeudi 20 janvier 2022.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.